



## MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 24 du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de Briarres-sur-Essonne légalement convoqué le 18 juillet 2020, s'est réuni à la salle polyvalente à vingt heures, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christophe BONNIEZ, Maire de la Commune.

Etaient présents : Messieurs Christophe BONNIEZ, Guy VERMASSEN, Frédéric BAYLE, Luc PILLETTE, Didier VILLARD, Madame Christelle MARCHAL, Messieurs Christian BLONDEAU, Reynald CHARLES, Mesdames Caroline COLIN, Elisabeth WALKOWIAK, Messieurs Éric STEENS, Jacques FERNANDES, Antoine BRUNHES, Gérard COURTOIS et Mme Corinne ROLAND-COUSSOT.

Madame Christelle MARCHAL est élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

---

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

#### **AJOUT DE TROIS POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire propose aux conseillers d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- désignation d'un représentant auprès de MODULO
- schéma de mutualisation de la CCPG
- désignation des membres de la CCID

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **COMPTE-RENDU DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE**

Conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil qu'après consultation des adjoints, il a été ou sera incessamment notifié aux acquéreurs que la Mairie n'entendait pas exercer son droit de préemption concernant la vente des immeubles et terrains suivants :

- Parcelles E 139-140-142-143-144-768 – 771 rue de Buisseau
- Parcelles E 141-751 – 761 rue de Buisseau
- Parcelles E 148-149-748-750 – 683 rue de Buisseau
- Parcelles E 140-143 – 267 rue du Pourtour

#### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Le Maire rappelle que dans le cadre des mesures communales pour le soutien des commerces pendant la crise liée au COVID-19, il avait été décidé, lors du conseil du 12 juin 2020, le remboursement d'un mois de loyer, soit 500 euros, pour la boulangerie.

Pour mettre en œuvre cette mesure de remboursement d'un point de vue comptable, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

Chapitre 011	Article 615231	Entretien et réparations de voiries	- 100,00 €
Chapitre 67	Article 678	Autres charges exceptionnelles	+ 100,00 €
		TOTAL	0,00 €

## **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Le Maire rappelle qu'il a été décidé, lors du conseil du 26 mai 2020, le montant des indemnités du maire et des adjoints du nouveau conseil municipal.

Pour mettre en œuvre cette décision d'un point de vue comptable, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

Chapitre 011	Article 615231	Entretien et réparations de voiries	- 2 100,00 €
Chapitre 65	Article 6531	Indemnités	+ 2 000,00 €
	Article 6533	<u>Cotisations de retraite</u>	+ 100,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

## **ETUDE D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES**

Le Maire évoque le sondage qui sera adressé fin juillet aux habitants de Briarres-sur-Essonne.

L'enfouissement des lignes électriques a été identifié parmi les sujets potentiels pouvant améliorer l'attractivité de la commune.

Il propose au conseil municipal d'autoriser l'étude précise de ce projet auprès de la SICAP afin de pouvoir en déterminer les aspects financiers.

Elisabeth WALKOWIAK s'interroge sur l'intérêt d'une telle démarche.

Jacques FERNANDES indique que lorsqu'il était maire, il avait étudié le sujet mais que devant le reste à charge important de la commune après subventions, il n'avait pas donné suite.

Il souhaite préalablement à toute étude, documenter le coût de l'étude elle-même.

Frédéric BAYLE rappelle que la démarche outre son aspect esthétique est aussi un moyen de mettre les différents câbles à l'abri des éléments.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à solliciter la SICAP afin de déterminer les aspects financiers d'un projet d'enfouissement des lignes électriques et en préalable, le coût de l'étude elle-même.

## **RENOUVELLEMENT DE LA PRESTATION « BERGER-LEVRAULT »**

Le Maire explique que la prestation « Berger-Levrault » (société SEGILOG) fournit à la mairie une suite de logiciels informatiques (Gamme dite « MILORD ») de gestion comptable, financière, paie, du cadastre et d'état-civil, ainsi qu'un contrat de maintenance, de support et de formation depuis 2014 (renouvellement tous les 3 ans).

Cette prestation donne entière satisfaction à notre secrétaire de mairie en lui permettant une gestion efficace de l'ensemble des actes administratifs.

Il convient de renouveler cette prestation pour les 3 prochaines années, à partir du 1er Septembre 2020 et jusqu'au 31 Août 2023.

Les dépenses associées à ce renouvellement (voir annexe 1 – Rémunération de la prestation) seront inscrites au budget 2021 à 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service « Berger-Levrault » pour les 3 années à venir.

## **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE MODULO**

Le Maire indique qu'une convention d'exploitation de la borne de recharge pour véhicules électriques a été conclue sous l'ancienne mandature. Il convient donc de renouveler le représentant de la commune auprès de la SPL MODULO.

Corinne ROLAND-COUSSOT s'interroge sur l'utilisation de cette borne.

Christophe BONNIEZ répond que plusieurs habitants de la commune, possédant des véhicules électriques, utilisent cette borne, mais ne saurait en indiquer la fréquence. Il rappelle que le maillage du territoire est en cours et que son aboutissement générera une utilisation accrue.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne le Maire (1 représentant par actionnaire) comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires ;

- désigne le Maire pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration ou au sein de l'Assemblée spéciale.

## **SCHEMA DE MUTUALISATION CCPG**

Le Maire indique que conseil communautaire de la CCPG (Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais) a approuvé le 12 Février 2020 à l'unanimité des membres après en avoir délibéré, la transmission du bilan des actions de mutualisation aux communes membres (le fichier « **annexe 2020.14 schéma de mutualisation.pdf** », a été transmis aux conseillers), et a sollicité l'avis de chaque conseil municipal, quant aux orientations à envisager sur le territoire de la CCPG en matière de mutualisation.

Globalement, les objectifs de la mutualisation sont :

- Renforcer l'efficience des collectivités en décloisonnant les services ;
- Allouer les ressources humaines là où elles sont nécessaires ;
- Réaliser des économies d'échelle.

Dans le cadre des actions menées et des réflexions engagées depuis la création de la CCPG, plusieurs pistes de réflexion ou besoins ont été identifiés, susceptibles d'accompagner le développement de la mutualisation et répondre aux besoins des communes et de l'intercommunalité :

- Extension des périmètres des services communs existants ;
- Extension des périmètres à d'autres services fonctionnels
- Création d'un poste Archiviste.

Ce travail de réflexion devra être conduit par la future gouvernance de la CCPG, en lien étroit avec les communes. En vue de la préparation de ce travail, il est proposé aux conseils municipaux membres de la CCPG de communiquer à cette dernière l'état de leurs réflexions en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime les avis suivants quant aux orientations à envisager sur le territoire de la CCPG en matière de mutualisation :

Extension des périmètres des services communs existants ;	<p>Concernant l'action de service « <b>Communication Vie Publique</b> », aujourd'hui utilisée par les communes du Malesherbois et d'Aulnay la Rivière, notre commune souhaiterait étudier l'intérêt de rejoindre cette action.</p> <p>Pour ce faire, nous souhaitons disposer d'une description détaillée des possibilités offertes par ce service « <b>Communication Vie Publique</b> ».</p> <p>Est-il possible de disposer d'une présentation détaillée des services et prestations accessibles, et des procédures associées pour mener cette réflexion ?</p>
Extension des périmètres à d'autres services fonctionnels	<p>Une <b>première</b> opportunité se profile aujourd'hui pour <b>mutualiser les achats de gros matériels</b>, comme celui des <b>véhicules utilitaires (fourgon)</b>, ou celui des <b>gross matériels d'entretien des espaces verts</b>. Il serait intéressant d'avoir une vision de la gestion globale de ces matériels afin de pouvoir grouper les achats et disposer d'une gestion de parc concertée. Par exemple, pour les utilitaires, ce serait un moyen d'accompagner et de coordonner la transition vers des véhicules électriques.</p> <p>Nous pensons que cette opportunité serait porteuse de synergie et d'économies, mais nous souhaitons attirer l'attention sur la nécessité d'avoir une réflexion dédiée sur la gestion au quotidien pour être capable de la mettre en place de manière efficace et fluide.</p> <p>Une <b>seconde</b> question pourrait être celle des <b>achats groupés pour le fleurissement ou l'amélioration de nos espaces verts</b>. Il serait en effet intéressant là-aussi de grouper les achats et de mutualiser les bonnes pratiques et solutions pour en optimiser les coûts, et là aussi favoriser la transition vers des solutions optimisées vis-à-vis de l'environnement et le développement durable (recherche de solution frugale en eau, etc...).</p> <p>La <b>troisième</b> opportunité que nous avons identifiée est celle des achats communs pour <b>les équipements de voiries (panneaux, traçages)</b> pour lesquels il serait efficace là-aussi d'avoir une vision concertée pour grouper les commandes annuellement par exemple.</p> <p>Une <b>quatrième</b> action que nous avons identifiée serait celle de <b>négocier auprès de spécialistes de la location de matériels</b> (Kiloutou ou équivalent, juste pour illustrer), au niveau de la CCPG, des tarifs spécifiques et optimisés liés à la mutualisation des demandes au niveau des communes de la CCPG. Cela pourrait être une alternative à l'investissement dans certains matériels utilisés de manière ponctuelle (groupes électrogènes par exemple nécessaire lors d'événement, etc...).</p>
Création d'un poste Archiviste	<p>Il est difficile de répondre sur l'intérêt d'une telle création de poste, sans connaître la fiche de missions et les objectifs d'un Archiviste CCPG. <b>Nous demandons par conséquent, une description des missions et des objectifs qui seraient assignés à ce poste.</b></p> <p>Nous souhaiterions notamment comprendre quels seraient les gains associés/coûts pour la CCPG et les communes.</p> <p>Enfin, nous pensons que <b>l'alternative de contrats de mission ponctuelle pourrait être une possibilité</b> à étudier, peut-être plus efficace et flexible qu'un nouveau poste dédié.</p>

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

À l'issue des élections municipales et communautaires, les commissions communales et intercommunales des impôts directs (CCID et CIID) doivent être renouvelées. Il revient au directeur régional/départemental des finances publiques de désigner les commissaires, sur proposition du nouvel organe délibérant.

Cette désignation doit être réalisée obligatoirement dans les 2 mois suivant le renouvellement général de l'organe délibérant à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération du conseil municipal ou communautaire.

Pour les communes de moins de 2000 habitants les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires ; et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Lors du conseil municipal du 12 juin 2020, a été désignée une première liste de 10 noms. Il manque donc 14 noms pour finaliser la proposition de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les personnes suivantes pour la liste la CCID :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Christophe BONNIEZ	- Gérard PEPIN
- Guy VERMASSEN	- Marie Noelle CLEMENT
- Didier VILLARD	- Nathalie QUEMENER
- Gérard COURTOIS	- Rolland AUBERT
- Christelle MARCHAL	- Sylvie PINAULT
- Frédéric BAYLE	- Tiphaine CASSIER
- Jacques FERNANDES	- Yves TARTINVILLE
- Hubert POUZOT	- Colette PACHOT
- Marine KARASU	- Elisabeth WALKOWIAK
- Ghislain AMIARD	- Annette KAHOUADJI
- Eric COSSARD	- Luc PILLETTE
- Frédéric MOULIN	- Caroline COLIN

## **TRAVAUX PRIORISES 2020 – REPORTES 2021**

Le Maire explique qu'en raison de la crise du COVID-19, la réalisation des projets décidés par le précédent conseil a pris du retard.

Il rappelle les projets décidés et inscrits au budget 2020 sont les suivants :

**1. La réalisation d'une fresque sur le mur de la mairie, une expo photographique, un livret et des panneaux d'information.**

⇒ sera finalisé cette année, inauguration week-end du 5 septembre 2020.

**2. La rénovation de l'extérieur de la boulangerie (changement des fenêtres, de la porte d'entrée, des volets, le ravalement et la peinture de la façade).**

⇒ début des travaux en septembre et achèvement fin octobre 2020.

Frédéric BAYLE expose le résultat de son entrevue avec les artisans retenus pour les travaux de la boulangerie. Il explique que la coordination n'est pas encore finalisée et qu'il a demandé des devis actualisés car certains datent de 2018. Par ailleurs, il s'interroge sur les options retenues notamment concernant la largeur de la porte de la boutique, 1,15 mètre.

Jacques FERNANDES ne comprend pas cette mesure car en tant que maire, il a acté une largeur de 90 cm.

Frédéric BAYLE indique qu'il va vérifier les informations.

Guy VERMASSEN indique qu'un devis complémentaire a été demandé pour la porte cochère qui est dans un piteux état et dont le délabrement aurait été encore plus flagrant à l'issue du ravalement de la façade.

Jacques FERNANDES déclare que la commune peut demander une TVA à 10 % puisqu'une étude thermique a été menée sur le gain de consommation énergétique après travaux.

**3. La réalisation d'une passerelle au lavoir.**

⇒ travaux reportés à 2021.

Luc PILLETTE indique que comparativement à des travaux analogues menés au Moulin de la Porte, le montant est élevé.

Jacques FERNANDES répond qu'il vaut mieux faire bien et propre que du rafistolage.

Luc PILLETTE rétorque qu'il ne s'agit pas de rafistolage mais de payer le prix juste.

Jacques FERNANDES exprime qu'il s'agit aussi d'un accès PMR et que les Personnes à Mobilité Réduite ne sont pas forcément en fauteuil roulant.

Christophe BONNIEZ intervient pour préciser qu'il ne s'agit pas d'un débat sur la définition de la notion de PMR mais d'une étude de coût, de faisabilité et de réponse technique à ce projet. Ce qui implique une majoration du délai prévu et donc un report à 2021. Que le cœur du sujet se situe là.

Elisabeth WALKOWIAK insiste sur l'urgence d'une intervention car elle estime la passerelle dangereuse.

#### **4. L'accès PMR du café-point poste et l'aménagement de sécurité route de Villereau.**

⇒ *travaux reportés à 2021.*

#### **5. Le remplacement de 10 appliques LED.**

⇒ *travaux en 2020.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le nouveau calendrier des travaux comme suit :

#### **1. La réalisation d'une fresque sur le mur de la mairie, une expo photographique, un livret et des panneaux d'information.**

⇒ *sera finalisé cette année, inauguration week-end de 5 septembre 2020.*

#### **2. La rénovation de l'extérieur de la boulangerie (changement des fenêtres, de la porte d'entrée, des volets, le ravalement et la peinture de la façade).**

⇒ *début des travaux en septembre et achèvement fin octobre 2020.*

#### **3. La réalisation d'une passerelle au lavoir.**

⇒ *travaux reportés à 2021.*

#### **4. L'accès PMR du café-point poste et l'aménagement de sécurité route de Villereau.**

⇒ *travaux reportés à 2021.*

#### **5. Le remplacement de 10 appliques LED.**

⇒ *travaux en 2020.*

### **INAUGURATION FRESQUE, EXPOSITION PHOTO, PANNEAUX BALADE DE L'ESSONNE**

Le Maire souhaite préparer, pour le week-end du 5 et 6 septembre, l'organisation de l'inauguration de la fresque de la mairie, des panneaux balade de l'Essonne, et l'exposition photo. Il explique que l'obtention de certaines subventions sont contraintes par la réalisation des projets dans un temps imparti, et ce, malgré la prorogation du délai suite au Covid.

Un vin d'honneur serait proposé pour marquer l'événement le 5 septembre 2020.

L'exposition photo sera organisée dans l'église pendant les 5 et 6 septembre 2020.

Il indique vouloir convier les maires des communes voisines, les personnalités représentants le département, la région, et le pays, les sénateurs du Loiret et le député.

Le Conseil Municipal dans son ensemble valide le schéma et la date d'inauguration soumis par le Maire.

Didier VILLARD se fait confirmer que l'installation aura lieu le vendredi précédent.

### **SONDAGE DES BRIARROIS**

Le Maire aborde le sujet du questionnaire papier à destination des habitants de Briarres-sur-Essonne, dans lequel il sera proposé aux habitants de s'exprimer sur les 4 axes de travail pour la commune, explicités dans la profession de foi de cette nouvelle équipe.

Le questionnaire contient systématiquement une partie de questions fermées, et une partie de questions ouvertes destinées à recueillir les idées des administrés.

Sa diffusion sera aussi l'occasion de présenter les membres du conseil municipal au travers d'un trombinoscope et de communiquer sur les commerces.

Frédéric BAYLE indique qu'il a demandé à visiter les locaux commerciaux ainsi que le logement pour établir un état des lieux des travaux à prévoir. Il attend un retour pour septembre.

Didier VILLARD dit que selon lui, les priorités sont la passerelle et l'éclairage public.

Guy VERMASSEN répond que les priorités des Briarrois ne sont pas forcément celles des conseillers.

Christophe BONNIEZ explique que l'idée est de faire émerger des idées dans les questions ouvertes.

Luc PILLETTE estime que l'on sera fixé en fonction déjà du nombre de retours.

L'ensemble des conseillers n'émet pas d'autres remarques.

Christophe BONNIEZ précise que ce questionnaire sera distribué à chaque habitant à partir de 16 ans dès début août.

## **SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

La commune s'appuyait sur un site Facebook (pour info, il y a aujourd'hui 192 inscrits) afin de compléter sa communication par affichage papier. Ce site Facebook administré par Tiphaine Cassier et Nathalie Quéméner, conseillères sortantes, va perdurer tant que le site officiel de la mairie ne sera pas opérationnel.

A la suite d'une entrevue avec les 2 administratrices du site, le type d'information à diffuser a été précisé :

- Infos concernant Briarres-sur-Essonne (associations, commerces, artisans)
- Infos Mairie (CR de conseil disponibles, autres infos ciblées par le conseil)
- Infos pouvant intéresser les habitants de la commune sur des événements ayant lieu à Puiseaux, ou dans la communauté de commune (Forum, Centres aérés, transport)
- Infos importantes sur Malesherbes mais surtout intéressantes pour les habitants de la commune (ex : Campagne test COVID, SITOMAP).

Le Maire considère le site Facebook comme une solution transitoire, la cible étant la mise en place d'un site internet officiel pour la commune en s'appuyant sur les ressources communication offertes par la CCPG.

Les administratrices actuelles du site Facebook ont accepté de mettre en place notre site officiel. La date cible de démarrage du site est fixée au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Il exprime le souhait de trouver un volontaire dans l'équipe municipale pour tenir le rôle de « Webmaster », afin de travailler avec Nathalie et Tiphaine sur la conception et l'administration du site.

Didier VILLARD se propose pour tenir ce rôle.

## **ASSOCIATION NOTRE VILLAGE**

La commune est sollicitée par l'Association Nationale « Notre Village » pour proposer un candidat lors du renouvellement du conseil d'administration de cette association (elle est adhérente et a été labellisée le 03.11.2010).

Pourquoi devenir administrateur ? :

- Représenter nos collectivités adhérentes au niveau national
- Participer à la valorisation de leurs actions en faveur du développement durable
- Apporter vos connaissances et savoir-faire au service de l'association et de ses adhérents
- Echanger entre pairs sur des thématiques communes

Pour information le Conseil d'Administration se réunit 3 à 4 fois par an.

Cette association aide à construire des projets de territoires à moyen et long terme.

Jacques FERNANDES explique que lors de son mandat de maire, le choix avait été fait de ne pas renouveler les audits mais de pérenniser l'adhésion afin de continuer de recevoir les informations utiles.

Christophe BONNIEZ confirme l'intérêt d'avoir un retour sur ce qui se fait ailleurs.

Donc la commune poursuit son adhésion mais ne propose pas de candidat.

## **CELLULE D'EXPERTISE DU DEPARTEMENT POUR L'ÉGLISE ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Grâce à l'entretien début Juillet avec Madame Juliette Goregues (développeur territorial pour le département du Loiret), qui est l'interlocutrice de la commune pour les services et les subventions, le Maire indique avoir pu en apprendre davantage sur les possibilités offertes par le dispositif « CAP Loiret ».

Ce dispositif met à disposition une cellule d'expertise ou de maîtrise d'ouvrage gratuite et peut être sollicitée, notamment pour estimer les travaux à réaliser pour des bâtiments de la commune, comme par exemple l'église.

Le Maire a donc sollicité une expertise pour la rénovation de l'église, afin d'avoir une idée précise de ce qu'il faudrait faire afin d'être capable d'estimer ensuite le coût et le temps pour mener un tel projet. Le rendez-vous est fixé au 28 août, 14h00.

D'autre part, il a également sollicité la cellule d'expertise pour un sujet de sécurité routière : la vitesse excessive à 2 endroits de la commune (D27, à l'entrée dans la commune en venant de Manchecourt, Grande Rue ; D25, à l'entrée dans la commune venant de Dimancheville). L'idée est de faire une campagne de mesure de la vitesse, et ensuite d'évaluer l'effet d'un radar pédagogique.

Il confiera ensuite aux 2 commissions responsables respectivement des travaux et de la voirie, le soin de prendre connaissance des résultats et de proposer la suite.

Le conseil municipal valide la démarche proposée.

Jacques FERNANDES explique que considérant la vitesse excessive, il serait intéressant d'en connaître l'évolution depuis les travaux du centre-bourg.

Luc PILLETTE rapporte que la commission voirie a constaté la nécessité d'un aménagement entre le Chemin de la Chapelle et la Rue Grande, car actuellement, les marquages au sol ne sont pas respectés. Il suggère de tester la mise en place d'un îlot central.

## **TOUR DE TABLE**

### **Guy Vermassen :**

- Il fait un point sur le registre « Canicule » demandé par la préfecture : 116 courriers partis, 51 retours, 27 accords d'inscription à ce jour.
- La commission des fêtes s'est réunie le 17 juillet, un compte-rendu suivra.
- Le CCAS se réunira mercredi 29 juillet à 19 heures.
- La commission Vie Locale se réunira début septembre : la communication et la Gazette seront à l'ordre du jour.

### **Frédéric Bayle :**

- Il explique avoir rencontré le Directeur Adjoint de la DRAC pour envisager les travaux de l'église Saint-Etienne.
- Il exprime son constat d'un manque cruel de places de stationnement sur la commune.
- Il s'interroge sur la distribution de la fibre.

### **Corinne Roland-Coussot :**

- Elle demande que les néons défaillants de la salle polyvalente soient changés.

### **Gérard Courtois :**

- Il souhaiterait savoir où en est la prise en charge de l'épave stationnée entre le Chemin de la Chapelle et la Rue Grande. Guy Vermassen lui répond qu'il relance régulièrement la gendarmerie.
- Il propose de faire des essais de mise en place d'un aménagement entre le Chemin de la Chapelle et la Rue Grande.

### **Elisabeth Walkowiak :**

- Elle annonce qu'à l'initiative de l'Association des Familles, un forum des associations communales se tiendra le 12 septembre à la salle polyvalente. Toutes les associations de la commune ont été invitées à se joindre à la démarche. Des fascicules seront distribués fin août.

### **Luc Pillette :**

- 2 miroirs de circulation ont été commandés, ainsi que les panneaux des priorités pour la route de Villereau.
- Le nid de frelons situé dans le tronc du tilleul de la mairie a été détruit.
- Il indique que Didier Villard s'est proposé pour organiser une sortie au Moulin de la Porte.
- Il rapporte que le travail avec les communaux avance bien. Suite au confinement, il a d'abord fallu faire un tour complet pour gérer le principal de l'entretien communal. Dorénavant, il s'agit de l'entretien courant.
- Un point est établi aussi sur le matériel dédié à l'atelier : des petites pannes pour lesquelles sont recherchées des solutions pas trop coûteuses.
- Il souligne que le fleurissement est certes joli, mais que c'est très prenant à l'entretien : l'arrosage de la commune prend environ trois heures à chaque fois.

### **Christian Blondeau :**

- Il exprime son contentement quant à l'entretien communal : le Hameau de Buisseau n'avait pas connu une telle prise en main depuis longtemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22h40.

Le Maire,

Le Secrétaire

Les Membres